

Arras, le 5 mars 2019

Rénovation énergétique des bâtiments : Attention aux arnaques

La Direction de la Protection des Populations du Pas-de-Calais (DDPP62) met fortement en garde les consommateurs contre les pratiques commerciales agressives et déloyales de sociétés qui démarchent actuellement, dans le département, par téléphone et à domicile pour des travaux d'isolation, de pose d'installations photovoltaïques...

Pour inciter le consommateur à contracter rapidement, ces entreprises utilisent des arguments convainquants comme «on vous propose l'isolation des combles pour 1 euro ; la revente d'électricité et les aides publiques paieront votre crédit... ». Or, ces informations sont souvent trompeuses.

- **Quelques conseils de vigilance :**

Refuser tout démarchage par téléphone et à domicile.

Avant de vous engager, prenez le temps de la réflexion en vous renseignant sur l'entreprise, sa qualification, les conditions pour bénéficier des crédits d'impôt et sollicitez toujours plusieurs devis d'entreprises concurrentes.

Vous pouvez utilement consulter le site internet de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME <https://www.ademe.fr>) et de la DGCCRF (<https://www.economie.gouv.fr>).

Vous pouvez également recourir à **FAIRE**, un nouveau service public qui guide les consommateurs dans leurs travaux de rénovation énergétique: "Contactez gratuitement un conseiller FAIRE au **0 808 800 700** pour vous accompagner dans vos projets de rénovation".

- Que faire en cas de démarchage frauduleux ? A qui s'adresser ?

Contactez la DDPP du Pas-de-Calais qui s'assure du respect par les professionnels de la réglementation sur l'information et la protection des consommateurs :

- **Antenne d'Arras** (rue Ferdinand Buisson- BP 40019 - 62022 Arras Cedex) : permanence téléphonique et d'accueil chaque lundi, mercredi et vendredi de 9 heures à 12 heures (03.21.21.26.42)
- **Antenne de Boulogne-sur-Mer** (Bâtiment administratif - 15 rue Huret Lagache - 62200 Boulogne-sur-Mer) : permanence téléphonique et d'accueil le jeudi matin de 9h à 12h (03.21.10.24.10).